

Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Haute Morge

Siège social :
Mairie - 63260 AUBIAT

Le mardi 25 juin 2019

CIRCULAIRE N°13 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau du SMAHM s'est réunie ce jour afin de **définir** l'organisation à venir.

L'irrigation est libre depuis le **dimanche 02 juin dernier 8h00** et les volumes sont décomptés du quota depuis cette même date.

En ce moment les irrigations sont faibles et plutôt concentrées la nuit.

Il est décidé d'adapter les lachures à une consommation nocturne de 20h à 9h en anticipant les débits qui y seraient utilisés.

Prévisions de consommation

Pour la semaine à venir, un débit de l'ordre de 350 m³/h sera donc laché du barrage pour la nuit avec les anticipations de 4 à 6h pour Villemorge / Puy St Jean et environ 10 à 12h pour PONTMORT.

Afin d'être le plus efficient, il est demandé à chaque irrigant de communiquer à son responsable de secteur ses prévisions d'irrigation pour la semaine.

Surveillance de la consommation

Chaque irrigant est tenu de communiquer ses relevés d'index **tous les lundis avant midi.**

Tout retard dans la communication pourra faire l'objet d'un contrôle.

La commission de l'eau suivra chaque semaine la consommation globale par station mais aussi la consommation individuelle.

Des contrôles aléatoires sur le terrain seront réalisés par les responsables de secteurs pour vérifier la cohérence des déclarations.

Les compteurs doivent impérativement être accessibles par les contrôleurs.

Les enrouleurs doivent être identifiables avec leur numéro (ou à défaut avec le nom de l'irrigant)

Rappel : tout dépassement de quota est interdit et sera sanctionné.

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président
Michel COHADE**